



## RAPPORT COMMISSION FINANCIERE

### Le compte de résultat 2019 :

Le résultat de l'année 2019 se solde par un déficit de 39 751 € après les derniers réajustements.

#### En charges :

- **Charges exceptionnelles** : 3 409 € :  
dont 35€ d'amende et pénalité  
dont 3 374 € d'écarts notamment les écarts de paiement des caisses sociales N-2 (Urssaf, Prévoyance, Mutuelle), la franchise d'assurance...
- **Charges sur exercices antérieurs** : 12 000 €  
Subvention provisionnée à tort lors de la clôture des comptes 31/12/2018
- **Charges externes (nécessaire au fonctionnement de la ligue)** : + 5 176 €  
Principalement liés aux investissements/locations pour l'Euro Volley
- Par ailleurs : légère augmentation des **charges de personnel** (+ 6 249 € l'exercice).

/!\ La ventilation entre les différentes commissions n'a pas été effectuée sur le second semestre 2020.

#### En produits :

- **Maintien des subventions** à hauteur de 89 k €, mais qui étaient en baisse de 12 K € par rapport à l'exercice 2017, principalement sur la baisse des AAL.
- **Recettes Euro Volley** : les recettes liées à cet événement se sont élevées à 41 740 €
- **Produit exceptionnel** à hauteur de 10 645 € correspond principalement aux amendes et pénalités pour 8 625 € ; ainsi que des produits divers sur opérations de gestion courante pour 1 854 € (écart règlement FCP années antérieures).



## RAPPORT COMMISSION FINANCIERE

### Le bilan :

#### Le passif :

- Le déficit affecte les **fonds propres** à hauteur de 39 751 €, les fonds propres passent donc de 50 348 € à 10 597 €.

Le **fonds associatif** reste suffisant (129 697 €) pour assurer la pérennité du Fonctionnement de la ligue, suite aux résultats bénéficiaires accumulés des années précédentes (les 110 K€ de fonds de roulement (que l'on retrouve chaque année au passif), ainsi que le solde de la subvention suite à l'investissement (pour le minibus).

- Légère augmentation de nos **dettes fiscales et sociales** (+ 11 151 €)

- Les **autres dettes** de la ligue : en très forte diminution, liée au du passage au paiement direct des licences à la fédération, intégrant la cotisation régionale.

#### L'actif :

- L'amortissement des différents investissements est bien pris en compte au titre de l'année 2019 pour un total de **7 218 €**, (principalement le minibus),

- Les **créances des clubs** s'élèvent à 30 K € au 31/12/2019

- La trésorerie se fragilise mais reste suffisante pour faire face aux différents besoins.

- Aucun stock n'a été comptabilisé dans les comptes annuels compte tenu que le montant du matériel restant des événements n'est pas significatif (< 1 000 €).

### Bilan actions de la commission :

L'année 2019 a été très compliquée pour la commission financière (changement de trésorier, dans l'effectif salarié, impact suite au changement du logiciel).

Depuis, des mesures ont été prises pour améliorer notre organisation et avons décidé :

- De passer en comptabilité d'engagement : jusqu'à maintenant la comptabilité se faisait en terme de flux de trésorerie. Cette organisation ne convient plus à la ligue compte tenu du volume qu'il y a traiter ;
- Tenue comptable déléguée (saisie et révision) au cabinet ARCEIS afin de nous concentrer dans les secteurs que l'on connaît ;

Nous envisageons un changement de date de clôture pour le bilan afin que celui-ci se cale avec la saison sportive et éviter au maximum les écritures d'inventaire (provisions comptables) lors de la réalisation des comptes annuels.

Ludivine TANGUY, trésorière

Maison des Sports 44 rue Romain Rolland  
BP 90312 44103 NANTES Cedex 4  
T. +33 (0)2 40 43 44 64  
M. +33 (0)6 89 17 69 32  
[volley.pdl@wanadoo.fr](mailto:volley.pdl@wanadoo.fr)